

Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2022

N° 28/05/2022

L'An deux mille Vingt Deux,

Le vingt-trois mai à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le dix-sept mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents : M. BÉNARD Maire, Mr LELOUP, Mr MARTIN, Mr PADONOU, Mme HOEVE, Mr MAZALEYRAT, Maires-adjoints, Mme FRAPPREAU, Mr MEGNOUX Conseillers municipaux délégués, Mr BERNARD, Mme BÉSSÉ, Mme BLACHIER, Mr BOIREAU, Mme CHENEVEAU, Mme DANSAULT, Mme LECLERC, Mme SABBAT, Mme PETIT, Mr VIARDIN, Mr NEMESSIEN Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme CARRE (Procuration à S. MARTIN)
Mme BERMONT (Procuration à D. MAZALEYRAT)
Mme LOTHION (Procuration à A. BENARD)
Mme TROUVE (Procuration à J.B. LELOUP)
Mme PRUVOT (Procuration à M. NEMESSIEN)
Mme BORDES PICHEREAU (Procuration à M. VIARDIN)
M. BOUCHET
M. DE CASTRO

Absents : Mr HENRIQUES, M. CONET

Secrétaire de séance : Mme CHENEVEAU

28 – Validation du rapport de présentation du projet de Zone Agricole Protégée (ZAP)

Monsieur Alain BÉNARD, Maire, rappelle la volonté de la commune de créer une Zone Agricole Protégée, pour permettre de protéger à long terme, les espaces agricoles soumis à la pression foncière en autres.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et notamment son article 108,

Vu le décret n° 2001-244 relatif à la création des zones agricoles protégées,

Vu le code rural et de la pêche maritime et ses articles L 112-2 et R 112-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2018 approuvant l'accompagnement de la SAFER du Centre pour la réalisation d'un état des lieux du foncier et du patrimoine communal et l'élaboration, à terme, d'un programme d'actions pour la mise en place d'outils opérationnels de protection du foncier,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2021 par laquelle le Conseil Municipal décidait de lancer une procédure pour la création une Zone Agricole Protégée (ZAP),

Vu les réunions du comité de pilotage qui ont permis d'associer les différents partenaires à la démarche de la création de la ZAP, de mettre en commun les données existantes utiles à la démarche et de préparer et valider les différentes étapes d'avancement,

Considérant l'exposition de La Ville Aux Dames à une pression foncière du fait notamment de sa proximité avec l'agglomération tourangelle

Considérant que cette pression foncière pourrait à terme, remettre en cause l'équilibre du territoire si aucune mesure n'était prise pour protéger durablement les espaces agricoles,

Considérant que le PLU n'assure pas, du fait de son caractère évolutif et révisable, une protection des espaces agricoles et viticoles sur une durée suffisamment longue pour ces activités,

Considérant que la ZAP permet d'ériger la vocation agricole d'une zone en servitude d'utilité publique,

Considérant que le dispositif de concertation mis en place a permis à la profession agri-viticole et aux habitants de découvrir précisément les enjeux de la ZAP,

Vu le rapport de présentation annexé qui comporte la situation et le plan de délimitation du périmètre de la zone agricole protégée ainsi qu'une analyse détaillée des caractéristiques agricoles, motifs et objectifs de la protection,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée des membres présents et représentés, **DECIDE par 24 voix pour et une abstention :**

- **D'APPROUVER** le projet de délimitation et de classement de Zone Agricole Protégée défini dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
- **DE PRECISER** que la présente délibération et le rapport de présentation annexés seront transmis à M. le Préfet qui les soumettra aux organismes visés à l'article R. 112-1-6 du code rural et de la pêche maritime et à enquête publique.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alain BENARD

